



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DES SCIENCES
ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

Epidémiologie universitaire : cas du plagiat

Rapport d'analyse

Michelle Bergadaà

N° 2013-001

Janvier 2013

Avant propos

Depuis dix ans, nous avons reçu de nombreuses demandes de conseils et d'accompagnement concernant des cas de plagiat, dans le cadre du séminaire interfacultaire « Carrière académique et projet de vie » de l'Université de Genève, de notre enseignement à la Conférence Universitaire de Suisse Occidentale (CUSO), suite à nos conférences, mais aussi directement via notre site « Responsable ». Ces demandes proviennent de toutes les disciplines.

Dans les premières années de nos recherches, nous avons décrit le plagiat comme un agent pathogène extrêmement virulent pour notre communauté scientifique. Nous avons tiré la sonnette d'alarme en 2004 en indiquant que si des mesures n'étaient pas très rapidement prises tant aux niveaux étatiques et institutionnels qu'individuels, la « maladie » se propagerait de manière fulgurante. En effet, l'action conjuguée de la facilité d'accès aux documents grâce au Web, de la pression à publier et du vide à la fois juridique et réglementaire en la matière procure un terreau incroyablement fertile au développement du plagiat et de la fraude scientifique.

En 2006, nous avons mené des études croisées pour cerner les caractéristiques des personnes convaincues d'actes de plagiat. Nos recherches, portées sur un grand nombre de cas, nous ont permis de proposer quatre profils distincts de plagieurs¹ selon leur rapport aux attitudes profondément ancrées en matière de normes académiques.

En novembre 2012, nous avons publié les résultats d'une étude sur les thèses de complaisance². En observant qu'elles sont l'acte fondateur des déviances, du plagiat et de la fraude scientifique, nous nous étions interrogés sur la « chaîne de valeur » qui se met en place pour produire ces chercheurs « outsiders »³ sans qu'à aucun moment le processus ne soit perturbé. Nous avons alors découvert – sans le nommer ainsi –, le rôle d'acteurs universitaires qui ne sont pas eux-mêmes forcément infectés, mais sont des *vecteurs de propagation* de la « maladie ».

La thèse de complaisance constitue un objet d'analyse fort intéressant, dans la mesure où il concerne toutes les entités relationnelles, à savoir l'individu, les jurys de thèse, les institutions et la société civile. Pourquoi ne savons-nous pas empêcher ces thèses de complaisance ? Parce que notre cartésianisme nous conduit à isoler les fraudes de nos étudiants de celles des chercheurs, l'impétrant de son directeur, le directeur de thèse de ses collègues, etc., alors que tous sont, de fait, imbriqués. Ne pas contextualiser l'acte - le plagiat - est déraisonnable.

Dès lors, il nous faut changer de perspective d'observation pour concevoir à la fois la fraude scientifique, le fraudeur, ainsi que l'environnement organisationnel et le vecteur (sain ou malade) qui propage cette maladie qui nous affecte tous : le plagiat.

¹ Profils de plagieurs <http://responsable.unige.ch/index.php?main=b-23-5>

² Les thèses de complaisances <http://responsable.unige.ch/index.php?main=b-23-9>

³ Nous faisons ici référence aux travaux de H. Becker, qui ont guidé notre méthode : *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, 1985

Table des manières

Avant propos	2
1. Introduction	4
2. L'agent pathogène : le plagiat	7
3. L'hôte: le fraudeur.....	9
4. L'environnement organisationnel ou l'illusion démocratique	11
5. Le vecteur de propagation des manquements à l'intégrité	13
6. Conclusion.....	15

1. Introduction

Ces dernières années, nous avons souvent été interpellés par nos correspondants en de tels termes : « *Oui, le Web démultiplie les possibilités de plagier, mais il a grandement facilité la découverte. Alors je ne sais pas si cela n'a pas toujours existé et qu'on le découvre simplement davantage ou si le phénomène est vraiment en croissance...* »

Chaque jour, de nouveaux cas dévoilés par la presse ou dans les commissions où nous siégeons renforcent notre diagnostic : le plagiat et la fraude scientifique se développent à une grande vitesse. Certaines universités, la plupart au Québec, ont déjà abandonné le recours à des logiciels de détection de similarités textuelles. D'une part, le temps, l'énergie et les moyens financiers nécessaires pour bloquer le phénomène sont trop coûteux. D'autre part, il n'y a pas de concertation entre tous les établissements pour établir des mesures communes de contrôle et répression. Les déviances révélées sont donc traitées au cas par cas. Or, il en est de ces malversations comme du dopage dans le cyclisme : même si derrière chaque auteur il y avait un contrôle et des sanctions éventuelles, serions-nous certains de maîtriser ce phénomène ? La réponse est bien évidemment non.

Le plagiat est désormais part intégrante de notre système et toutes les tentatives institutionnelles actuelles pour le bloquer sont sans effet ou presque. Et le juridique n'est évidemment pas la solution quand bien même le plagiat et la fraude scientifique seraient considérés (enfin) autrement que comme de la contrefaçon⁴. Il nous faut donc changer de mode de raisonnement et contextualiser davantage le phénomène. Il nous faut entendre des arguments tels que celui-ci :

« Mais il faudrait s'interroger aussi sur les profs qui volent les travaux de leurs étudiants, sur les directeurs de labos qui cosignent les travaux de tous "leurs" chercheurs, sur des enseignants qui soutiennent un étudiant qui a fraudé "car il est brillant". Et se poser la question de la compatibilité de tout ceci avec la hiérarchie des pouvoirs au sein de beaucoup de nos structures de recherche »

Ainsi, tout en continuant à instruire des cas individuels et à acter en tant qu'expert dans des enquêtes institutionnelles formelles ou en tant que médiateur lors de cas qui nous sont soumis, nous avons étudié le contexte comme un élément déterminant de la propagation du plagiat. C'est alors que deux phénomènes, *a priori* indépendants, ont attiré notre attention :

- **Les thèses de complaisance** sont le premier acte fondateur des déviances, plagiat et fraudes, que nous rencontrons dans la recherche scientifique. Dans la « chaîne de valeur⁵ » de notre organisation académique productrice de recherche et de savoir, les

⁴ Lire par exemple : *La communauté scientifique est-elle un ordre juridique ?* de Rafael Encinas de Munagorri, Lien : http://responsable.unige.ch/Documents/Article_Munagorri.pdf
Ou *Le plagiat de la recherche scientifique*, coordonné par Gilles Guglielmi et Geneviève Koubi, Lien : <http://responsable.unige.ch/index.php?main=b-9-5>

⁵ La « chaîne de valeurs » est l'ensemble des étapes déterminant la capacité d'une organisation à produire ce pourquoi elle a été mise en place, ce qui implique une coordination de chacun des maillons de la chaîne.

thèses se construisent progressivement : choix du directeur de thèse, cours obligatoires avec ou sans examens préliminaires, choix du sujet, type d'encadrement, insertion dans un labo, travail bibliographique, travail de terrain, premières élaborations, choix du jury, choix des rapporteurs, etc. Si, à aucune de ces étapes, les signes précurseurs ne sont pas détectés, mais au contraire étouffés, nous serons confrontés à une « thèse de complaisance ». À *contrario*, il y a des établissements universitaires qui délivrent des thèses de complaisance et qui décernent aussi d'excellentes thèses. Les docteurs qui méritent leur titre après une quête constante d'une vérité qui fuit et qui, avec un courage sans faille sont, eux, parvenus à surmonter tous les obstacles intellectuels et institutionnels se dressant sur leur route au travers de cette chaîne de valeur. Ce ne sont donc pas les caractéristiques de l'établissement, qui seraient de plus ou moins bonne réputation, qui seraient la cause, mais une forme d'organisation de la chaîne de valeur de production des thèses.

• **Les zones géographiques d'« infection »** ne nous semblent pas toutes atteintes de la même manière. Ayant compilé un grand nombre de cas sur dix ans, nous pouvons commencer à poser le problème du plagiat (et de la fraude scientifique) à l'échelle régionale. Et nous ne sommes informés que de la partie visible de l'iceberg. A l'échelle des pays francophones, il nous semble qu'il y a indéniablement des zones plus infectées que d'autres, alors même que les cas de plagiat effectif ne provenaient pas de la même discipline, ni parfois de la même ville de la zone concernée. Or, dans cette région, les structures des établissements (Grandes écoles et universités) ne différaient pas significativement de celles de leurs homologues. Les règlements internes étaient les mêmes ; les procédures de renouvellement des différentes commissions s'inscrivaient dans le même cadre. C'est donc qu'il existait des formes de transmission de la « maladie » qui nous avaient échappé.

Nous avons donc abordé notre sujet à l'aide d'une grille d'observation issue de l'épidémiologie⁶. Certes, l'analogie peut sembler osée car le plagiat n'est pas assimilable à un virus, mais cette grille nous permet de mettre en lumière les mécanismes sous-jacents. Son usage nous conduit à nous distancier des faits (le plagiat) et de la relation bijective plagieur-plagié. Cela nous autorise également à nous libérer de la comparaison dialectique entre « le bon scientifique » et le « plagieur », laquelle tourne vite à de simples considérations abstraites sur la morale ou sur la loi. Nous considérerons donc le plagiat comme responsable de bien des maladies de notre système académique : des plagiats non traités entraînent un relâchement de la surveillance (le « à quoi bon ? »), puis une forme de négligence qui, à son tour, génère des maladies collatérales : fraude scientifique, autoplagiat, thèses de complaisance... Notre grille d'analyse est résumée dans le schéma ci-après. Cette grille d'analyse permet de regrouper les différents éléments au même niveau d'analyse. Il s'agit de comprendre pourquoi, malgré les méritoires efforts des institutions et des individus, le plagiat se propage. Ainsi, dans les pages qui suivent, nous traiterons des quatre dimensions réunies dans le schéma ci-dessous et résumées dans l'encadré qui suit.

⁶ Un tout grand merci à Stéphane Rothen (PhD Psych. Unige) qui m'a initiée aux grilles d'analyse de l'épidémiologie durant les longues heures d'une surveillance d'examen.

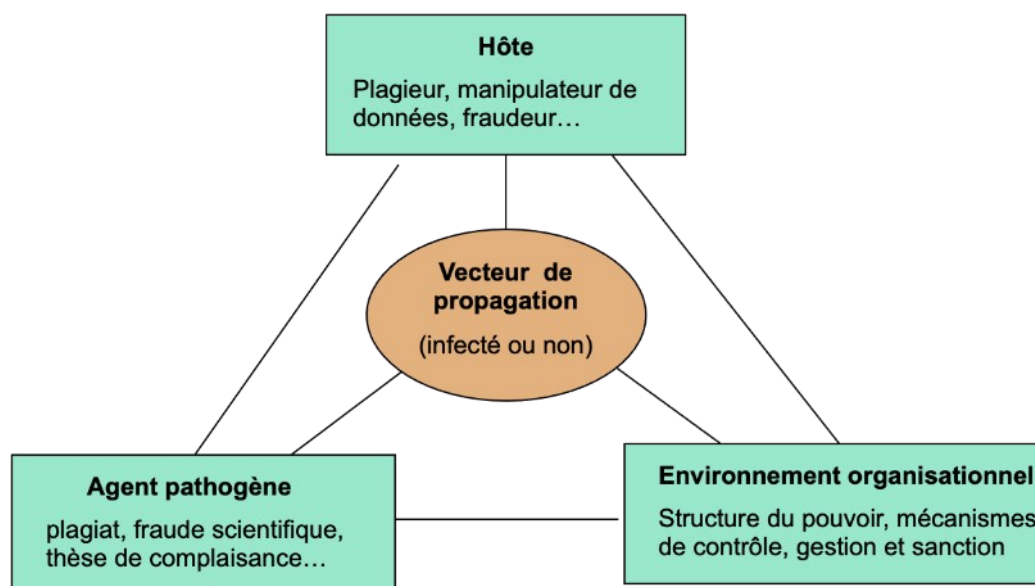


Fig. 1 Adapté de Epidemiology, Gordis, L., Saunders, Elsevier 2009, p. 19.

Grille d'analyse « épidémiologique » du plagiat universitaire

- **Agent pathogène** : il est celui qui cause l'altération des fonctions normales d'un organisme. Nos principaux agents pathogènes sont : le plagiat, la fraude scientifique, les thèses de complaisance... Non seulement il valide des travaux faux, mais il permet à leurs auteurs d'obtenir des positions non méritées dans la société civile et scientifique.
- **Hôte** : il s'agit du plagieur ou du manipulateur de données. Il est soit un terrain propice (mauvaise formation antérieure, amoralité due à des différences culturelles quant aux valeurs partagées par la profession, méconnaissance des normes en vigueur dans la communauté...), mais il peut être en situation de négligence due à son âge, à sa fatigue, à une surcharge de travail temporaire, etc.
- **L'environnement organisationnel** est le milieu dans lequel l'individu ou le groupe évolue. Les règles du jeu culturel propres à chaque organisation font qu'il y sera plus ou moins facile de dénoncer les malversations, de les traiter et de conduire à des sanctions. Il est évident que si l'environnement organisationnel n'a pas édicté des règles claires en matière d'intégrité scientifique, le terrain sera propice au développement de l'épidémie.
- **Le vecteur de propagation** est une personne qui ne provoque pas directement la maladie du plagiat, mais dont les attitudes - laxisme, autorité, et/ou absence de scrupules - transportent les agents pathogènes d'un hôte à un autre et dispersent le problème.

(Définitions adaptées de *Epidemiology*, Gordis, L., Saunders, Elsevier, 2009.)

2. L'agent pathogène : le plagiat

Nous n'allons pas reprendre ici toutes les raisons pour lesquelles le plagiat nous semble être le plus grave des cas de manquement à l'intégrité scientifique. On lui oppose parfois, dans certains milieux scientifiques, la manipulation des données et des résultats de recherche, considérée comme plus grave que le plagiat. Cependant, comme nous l'avions analysé dans notre rapport « *Le plagiat académique : nouveau concept ou phénomène social ?* »⁷, le plagiat va au-delà de la fraude scientifique en tant que simple nuisance à la science. Reprenons brièvement nos arguments.

Il est d'abord un vol de la création originelle. La sensation de viol du plagié est naturelle, s'agissant du vol d'une œuvre de l'esprit, donc unique : c'est une atteinte grave aux droits de la personnalité. Ces droits de la personnalité sont, par nature, intransmissibles, car rattachés à la personne elle-même. La violation de ces droits devrait donc entraîner la responsabilité civile (voire pénale) de l'auteur, le plagieur, celle-ci résultant de l'atteinte à la personne. Et le chercheur - le créateur - de ne pas comprendre pourquoi il devrait payer les services d'un avocat pour être rétabli publiquement comme authentique auteur de ses bases de données, articles, thèses ou livres.

Il constitue également une fraude au système, puisqu'il conduit le plagieur à bénéficier d'une position au sein du système qu'il n'aurait peut-être pas occupée sans ce/ses plagiat/s. Disons-le clairement : l'hôte infecté ne commettra pas un seul acte de plagiat, un acte isolé, puisque son comportement repose sur une interprétation déviante de nos valeurs et de nos normes⁸. Ainsi, un exemple du classique cas d'autopl plagiat consiste à utiliser le même écrit pour démultiplier le nombre de ses publications. L'astuce consiste alors à ne pas faire référence à ses travaux antérieurs. Une collègue de droit nous écrit : « *Au début de mes études doctorales, j'avais été très impressionnée en prenant connaissance de la bibliographie de celui qui allait être, très peu de temps..., mon directeur de recherche. En creusant un peu, j'ai compris que plusieurs articles allaient par trois. Exactement les mêmes propos, mais dans le texte 1, les verbes étaient au futur, dans le texte 2, ils étaient au présent et dans le texte 3, au passé. Ingénieux, non ?* »

Car, une fois l'agent pathogène assimilé, il perdurera chez son hôte et le plagiat aura de nombreuses autres déviances associées. Ainsi, un directeur de thèse, dont l'une des thèses qu'il a encadrées, s'est avérée, après la soutenance, porteuse de nombreux plagiats nous a déclaré : « *Je suis très mal à l'aise, car, à partir du moment où il a autant plagié dans sa revue de littérature et que je ne l'ai pas vu, ni aucun des membres du jury d'ailleurs, je me demanderai toujours si ses données de terrain n'étaient pas pipeautées, s'il a vraiment fait son terrain.* » La probabilité est effectivement très importante qu'il ait raison. Pourquoi est-ce qu'une personne qui n'a aucun scrupule à s'approprier des modèles et des revues de littérature d'autres chercheurs en aurait soudain pour la partie empirique de son travail ?

⁷ Le plagiat académique : nouveau concept ou phénomène social ? Lien : http://responsable.unige.ch/Documents/masterplagiat_V3.pdf

⁸ Voir les profils de plagieurs <http://responsable.unige.ch/index.php?main=b-23-5>

A partir du moment où les valeurs et les normes ne servent plus de garde-fou à une personne ou à un groupe, des actes indélégats seront commis. Des fraudes énormes passent inaperçues pendant des années. Les dommages collatéraux sont alors immenses. Ainsi, la découverte d'un cas de plagiat et la mise en examen de son auteur entraînent des commissions d'enquête longues et coûteuses. Nul n'a pensé à chiffrer les salaires des avocats et des enquêteurs associés, le temps perdu par les directeurs de la recherche et par d'autres parties prenantes, alors même qu'il n'y a aucune compensation pour les établissements ayant l'honnêteté de mener de telles enquêtes. De manière similaire, les journaux scientifiques qui doivent retirer un article plagié, s'excuser auprès des lecteurs, éliminer l'article incriminé des bases de données et des revues en ligne, ou encore les éditeurs qui doivent mettre au pilon des ouvrages, ne reçoivent aucune compensation financière pour ces pertes. Certes, nous pouvons rétorquer qu'ils n'avaient qu'à bien faire leur travail de prévention lors des phases de lecture. Mais, notre rôle de lecteur pour ces revues scientifiques se complexifie alors que la maladie devient virulente. Enfin, rappelons, comme dommage économique sidérant, le cas de Serge Valentin Pangou⁹ qui a commis de multiples plagats, par exemple en changeant simplement le nom de la plante (*Carapa procera* à la place d'*Eucalyptus globulus*) dans des publications où il inscrivit son nom et celui de « co-auteurs » retraités depuis longtemps. Grâce à ces faux, Serge Valentin Pangou obtint de nombreux fonds européens, ce qui lui a valu la reconnaissance de son pays et un poste prestigieux auprès du ministre de la recherche. Ajoutons que la presse locale, trompée par les soi-disant vertus de la *Carapa procera*, a induit la population en erreur ; d'où un risque maintenant avéré de surconsommation de cette plante.

Mais la science et le savoir se fragilisent face à un nombre croissant d'hôtes contaminés. Rappelons que le fondement de notre métier est le droit fondamental à l'accès aux sources de la connaissance. Si notre devoir est de citer nos sources, ce n'est pas pour rendre hommage à un auteur, la science n'étant pas l'art ou la littérature. C'est pour permettre à tout nouveau chercheur qui nous lit de pouvoir se pencher, à son tour, sur les documents originaux, de conduire sa propre analyse, d'émettre de nouvelles hypothèses, de découvrir le « cygne noir » que nous n'avions pas vu parmi les « cygnes blancs » de notre argumentation, de créer, enfin, de nouvelles interprétations et, donc, de faire progresser le savoir. Refuser à celui qui nous suit, à notre lecteur, l'accès aux écrits de ceux qui nous ont précédés et aidés à construire nos écrits, c'est rompre la chaîne historique qui nous lie tous ; c'est couper le lien du savoir.

Que deviendra notre métier pour des chercheurs dont la confiance en leurs pairs est affaiblie ? Ce désarroi est exprimé dans ce verbatim d'une chercheuse (économiste) :

« Comme on ne construit rien sur des fondations branlantes, j'en concluais qu'il était vraiment nécessaire pour CHAQUE étude de vérifier TOUS les mécanismes supposés intervenir dans le phénomène étudié, même ceux supposés déjà vérifiés dans le passé. Sinon, tous les auteurs s'inspirant d'un travail falsifié risquent d'être induits en erreur. Je me dis aussi qu'il m'était arrivé d'arrêter (ou de compliquer) un travail dont les résultats n'étaient pas convergents avec ceux d'un papier publié. Mais lorsque la divergence résulte du caractère falsifié des résultats de référence, c'est une perte de temps, et peut-être de résultat, pour le chercheur et pour la discipline. »

⁹ Cas : La brousse des revues Open-Access : <http://responsable.unige.ch/index.php?main=b-29-23>

3. L'hôte : le fraudeur

Lorsque l'on examine les raisons avancées par le plagieur pour comprendre ou justifier ses actes, nous ne pouvons plus conduire l'analyse à l'aune de l'intériorisation des valeurs et des normes, comme nous l'avions fait pour induire les quatre profils de plagieurs¹⁰. Il s'agissait d'un diagnostic statique indispensable si l'on traite de la relation plagieur-plagiat. Mais, pour conduire la présente analyse, qui met en relation le fraudeur et son contexte, nous avons examiné la dynamique de la contamination.

Notre réputation d'experts du sujet nous a conduits à devoir écouter et accompagner des personnes convaincues de plagiat pour les aider à trouver une réponse adaptée aux enquêtes dont elles étaient l'objet. Par exemple, un étudiant exclu de son établissement pour plagiat dans sa thèse de doctorat, nous a demandé de l'aider à définir les termes du recours qu'il voulait engager. Après l'avoir écouté longuement parler de ses relations avec son directeur de thèse, nous avons conclu à sa bonne foi quant à la méconnaissance des règles de citation (et même du pourquoi de la citation !). Si le membre du jury externe n'avait pas découvert le plagiat et fermement insisté pour qu'il soit traité, une thèse de complaisance aurait été délivrée sans coup férir. Nous avons donc orienté l'argumentaire de son recours sur la négligence évidente de son directeur de thèse et sur son absence de formation aux normes de citations dans les travaux de thèse. Il a gagné, a pu introduire des modifications à sa thèse et être diplômé. Notons ici un vide institutionnel et juridique : il n'existe pas de conseillers pour les plagiés qui souhaitent faire valoir leurs droits, mais il n'en existe pas davantage pour les plagieurs. Or, pour que la justice puisse s'accomplir, encore faut-il que plagieurs *et* plagiés puissent bénéficier de conseils neutres et objectifs.

Nos entretiens avec des plagiaires nous ont conduits à cette évidence : le plagiat est souvent le signe d'une grande détresse. Le coupable tente de devenir ce qu'il *sait* ne pas pouvoir être. Et ce, qu'il aspire à une place dans les ligues majeures de la recherche, dans des rectorats ou des présidences d'université, ou qu'il aspire simplement à une vie sociale valorisante. Dans notre société du savoir, nous ne cessons de rencontrer des défis de plus en plus élevés. Pour les relever le plagieur qui ne s'en sent plus capable, ou qui s'en croit incapable, ne voit souvent pas d'autres issues que de voler à d'autres leurs écrits et ainsi s'approprier une parcelle de leur aura. Le plagiat, la fraude, sont aussi une mise en scène qui leur permet de dire : « j'existe ». Nous avons longuement écouté comment les personnes qui avaient été confondues pour des actes de plagiats expliquaient leur situation. Et là, nous avons découvert deux motivations¹¹ de nature différente : le créateur scientifique et l'acteur politique.

Voici un verbatim caractéristique de ce que nous avons nommé le « **créateur scientifique** » :
« Je ne comprends pas comment j'ai pu faire une chose pareille. J'étais très fatigué avec un gros problème aux yeux. Mes assistants sont allés chercher un document sur mon ordinateur et ont trouvé mes dossiers. Ils ont dénoncé un plagiat. Ils m'ont trahi, mais je n'avais pas

¹⁰ Les quatre profils que nous avons induits s'inscrivaient dans une analyse des « attitudes » profondément ancrées, voire même devenues identitaires.

¹¹ Dans ce texte, nous nous référons à la « motivation », soit de la tendance à l'action des personnes.

l'intention de plagier. J'étais sous pression à ce moment-là. On ne m'a pas écouté. ». Ainsi, lorsque nous avons fait constater à cette personne que nous avions la preuve formelle de son plagiat, il a rétorqué que cela se passait à une époque où il était très fragilisé sur le plan physique, et qu'il avait changé de fonction et qu'il était débordé de travail. Le simple fait que son raisonnement indique qu'il s'agit d'une personne manifestant un « locus de contrôle interne » (c.à.d. qu'il cherche la responsabilité en lui-même et ne considère l'environnement que comme un déclencheur) nous porte à penser que cette personne, bien briefée, pourra résister aux prochaines tentations.

Voici, par contre, un verbatim caractéristique de ce que nous avons nommé « **l'acteur politique** » : « *C'est des collègues jaloux qui m'ont dénoncé ! C'est une honte parce qu'ils voulaient mon poste de directeur alors ils n'ont pas hésité à me dénoncer. S'ils ne l'avaient pas fait je n'aurais pas été inquiété. Mais tout le monde le sait que c'est par manœuvre politique, qu'ils ont agi* ». Et, lorsque nous avons indiqué que nous étions en possession des dix-sept pages qu'il avait copiées-collées dans son manuscrit, il n'a su que répéter que c'était la jalousie qui avait poussé ses collègues à le dénoncer, que ce n'était que politique interne. Le fait qu'il ne manifeste qu'un « locus de contrôle externe », (c.à.d. c'est le manque de chance, les facteurs externes qui sont responsables de sa situation) est significatif. Nous savions alors que nous en entendrions parler des années plus tard, car il était incapable de prendre la mesure de sa « maladie ». Quatre ans après, il a effectivement été convaincu à nouveau de plagiat dans une revue scientifique, et il avait doublé la mise en s'auto-plagiant parallèlement dans une autre revue.

Suite à nos interviews, échanges de courriels et notes de terrain nous avons dressé le tableau ci-dessous qui résume la posture qu'adoptent les hôtes plagieurs.¹² Ces postures sont bien entendu celles que peut adopter chacun des membres de notre communauté académique, puisque les plagieurs sont des éléments de notre système comme chacun de nous. Ils n'en sont en aucun cas externes. Admettre ce fait nous évite la tentation d'imaginer que l'on puisse exclure tous les plagieurs, et surtout, va nous permettre de comprendre pourquoi la maladie peut si aisément se propager.

Postures du créateur scientifique	Postures de l'acteur politique
• Il a une idée de ce qu'il veut devenir, mais ne planifie pas son futur. • Il est tiré par un futur qui reste assez vague. • Il tolère un délai de gratification important dans la mesure où il a internalisé les aléas du système de reviewing des revues et des conférences. • Il a besoin de renforcements moraux plus que concrets et les cherche dans une communauté scientifique externe à son institution (associations, publications...).	• Il sait ce qu'il veut faire, les postes qu'il aimerait occuper. • Il est poussé vers le futur et il élabore des plans d'action précis (logique "moyens-fins"). • Il a un délai de gratification assez faible, voulant une reconnaissance rapide de ses mérites et un accroissement de son pouvoir et/ou de sa renommée. • Il a besoin de renforcements concrets, de preuves de sa réussite et il les recherche dans son institution (postes élus ou nommés).

¹² Cette distinction s'inscrit également dans nos travaux de thèse de doctorat « The Role of Time in the action of the Consumer », Bergadaà M., Montréal, 1987, et de nos recherches conceptuelles qui en ont découlé.

• Son objectif premier : sa liberté de pensée et d'action. Il est donc assez incompetent quand il s'agit de participer à des coalitions pour remporter des élections.	• Son objectif premier : le pouvoir. Il est donc compétent quand il s'agit de créer et consolider des coalitions pour remporter des élections, qu'il en soit chef de file ou simple porte-serviette.
---	--

4. L'environnement organisationnel ou l'illusion démocratique

Le troisième facteur qui nous interpelle dans une analyse de cette nature est l'environnement organisationnel transformé en terreau propice à la propagation du plagiat et de la fraude scientifique. Notre environnement de travail est sympathique et agréable... tant que l'on n'est pas confronté à des cas de plagiat et/ou que l'on ne cherche pas à dénoncer ce type de malversations. Sinon, tous les témoignages que nous avons recueillis convergent : nous sommes membres d'un des univers les plus violents qui soient, car il ne se fonde que sur du symbolique. Notre nom, nos publications, nos titres, notre établissement, le respect que l'on nous accorde - ou non - sont des représentations sociales. Des personnalités peuvent être détruites dans cet univers sans que rien n'en paraisse dans la vraie vie. Il y a peu de récompenses matérielles dans notre univers – nous n'avons pas de réelles primes de mérite -, et il y a peu de sanctions concrètes : rares sont les personnes exclues pour plagiat ou fraude. Le plagiat et la fraude peuvent alors se propager, sans que l'univers immatériel du « oui-dire » ne se heurte en plein jour aux rouages très concrets de nos organisations. Nombreux sont nos pairs qui se déclarent désabusés.

Un premier problème apparu dans nos diverses discussions – voire accrochages – avec des dirigeants d'institutions universitaires à propos du plagiat est dû à leur refus d'accepter que les ruptures qui se sont produites appellent de véritables remises en question de leurs modes d'analyse et de résolution des problèmes. Comme l'exprime ce correspondant : « *Il faut du temps pour que les mentalités changent et donc acceptent que le plagiat soit reconnu comme une faute morale. Or, ce n'est pas propre au monde universitaire ! La copie pirate existe dans tous les domaines sociaux. Alors, il faudrait une volonté politique qui n'existe pas à ce jour.* ». En fait, les dirigeants de nos établissements ont pour principe de transférer le problème du plagiat et de la fraude scientifique à des instances bureaucratiques. Sauf une exception à notre connaissance, tous refusent d'en concevoir la portée éthique et stratégique. Ils ne veulent simplement pas être personnellement concernés. Ainsi, le débat est rarement noté comme un point important de leur agenda lorsqu'ils se rencontrent. Ainsi l'exprime un de nos correspondants du Québec : « *Les membres de la CREPUQ¹³ ne veulent jamais débattre du plagiat, alors nous n'arriverons jamais à des directives communes. Chacun fait comme il veut dans son université* ».

Mais plus encore, au sein de chaque établissement, le traitement des cas de plagiat et de fraude diffère, et de très rares chartes d'intégrité et directives institutionnelles ont été élaborées ici ou là. Dans notre enquête « Le plagiat académique : nouveau concept ou phénomène social ? »¹⁴, nous avons obtenu une mosaïque de réponses à la question de savoir comment agir lorsque l'on découvrait un plagiat. Une collègue française qui a conduit une analyse approfondie dans son université en fait ainsi l'écho : « *Les résultats sont assez*

¹³ CREPUQ : Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

¹⁴ Le plagiat académique : nouveau concept ou phénomène social ?
http://responsable.unige.ch/Documents/masterplagiat_V3.pdf

difficiles à exploiter. Ils révèlent des pratiques très différentes d'une composante à l'autre, ou d'un niveau de diplôme à l'autre. Ce qui domine cependant est une certaine méconnaissance, voire un isolement des enseignants par rapport aux pratiques du plagiat et aux techniques ou méthodes possibles pour y remédier. Il est clair qu'il n'existe pas de règles générales édictées au niveau de l'université et qu'un certain nombre d'enseignants, plus sensibilisés que d'autres au problème, tentent de manière empirique et/ou pragmatique de communiquer avec leurs étudiants sur la question du plagiat et ses risques, en donnant des consignes ou en faisant des mises en garde. »

La posture actuelle de la grande majorité des établissements universitaires est ainsi d'éluder cette question du plagiat qui les conduirait, de fil en aiguille, à reconnaître la faillite du système. Ainsi en est-il d'une grande université française caractéristique¹⁵. Au départ, il s'agissait d'un cas d'une grande banalité : une thèse plagiée et non annulée, un directeur de thèse de complaisance qui n'est pas remis en cause par ses pairs. Puis l'histoire rebondit, et l'on découvre qu'il s'agit d'un échange de bons procédés. Alors même que les preuves sont là, patentes, les acteurs de cette véritable *commedia dell'arte* obtiennent des reconnaissances pour leurs travaux, certains sont élus au Conseil National des Universités (CNU). Une commission de déontologie a bien été mise en place par le Président. Mais cette commission interne et non transparente a produit *in fine* des résultats éminemment politiques, notamment en validant une thèse grossièrement plagiée. Cette situation se retrouve à peu de variantes près dans un certain nombre d'établissements. Mais l'omerta en la matière est grande et ceux qui dénoncent les malversations semblent subir des pressions. Leur faute ? Troubler l'ordre public bien entendu. Et si le nombre d'hôtes porteurs d'un risque permanent de manquement à l'intégrité s'accroît, c'est toute l'institution qui peut se troubler. Un collègue raconte :

« Je fus convoqué par la section disciplinaire pour exposer ma version des faits, après que les étudiants aient eux-mêmes exposé la leur. Très vite, j'ai eu le sentiment désagréable d'être dans la peau de l'accusé, il fallait que je prouve ce que j'avais avancé : j'avais donné à la section un dossier avec les copies et les sources où les étudiants avaient trouvé les passages recopiés. Cela n'a pas convaincu le jury qui m'a demandé si les étudiants ne pouvaient s'être doutés du sujet, que j'aurais déjà donné une année précédente et à partir de là apprendre par cœur et reproduire ce qu'ils avaient trouvé sur Wikipédia. Je subis même des remontrances, car j'avais eu l'outrecuidance de mettre zéro à ces copies or l'on me fit remarquer que zéro pour fraude est une sanction et que seule la section disciplinaire est autorisée à mettre des sanctions. »

Comment en est-on arrivé là ? Tout système académique repose sur un ensemble de règlements garants de l'action de personnes élues pour représenter leurs pairs. Le principe démocratique de la représentativité par ses pairs aux instances décisionnelles permet, normalement, de canaliser des procédures qui évitent de laisser la part trop belle aux stratégies individualistes. Nos représentants reçoivent de leurs pairs les attributs du pouvoir. Ainsi, les postes à responsabilité, doyens de facultés, directeurs de programmes, siège aux instances décisionnaires (tel le CNU en France)... sont des postes électifs. Et toutes nos associations scientifiques, tous nos processus de publication reposent sur ce fondement démocratique : l'évaluation et la cooptation par nos pairs.

Or, le système d'élections démocratiques implique un fondement : l'individualisme démocratique qui tient pour acquis que chacun a le droit d'exprimer son opinion quant à ce qu'il considère comme le mieux pour lui-même et la collectivité. La liberté des hommes à

¹⁵ Pour de plus amples renseignements, voir le blog de Jean-Noël Darde : <http://archeologie-copier-coller.com/>

choisir leur futur va s'exprimer au travers d'une opinion consacrée par le vote, à raison d'un vote par individu, tous les individus étant par ailleurs égaux¹⁶. Dans nos établissements, cette expérience démocratique s'est souvent transformée, au fil du temps, en une production strictement marchande d'opinions électorales, grâce à une démarche politique savamment orchestrée. Et c'est là où nos postures de créateur scientifique ou d'acteur politique interviennent. Sauf en période de crise aigüe où il saura se mobiliser, le créateur scientifique (qui lui est titré par son futur et trouve sa légitimité scientifique dans des instances académiques externes à son institution) se désintéressera peu ou prou de ces élections. L'acteur politique, lui ne désarme jamais. Il va organiser chaque élection en vue du pouvoir qu'il retirera de la situation. Il sait planifier, organiser les étapes de son engagement et donc saura convaincre un grand nombre de voter pour lui ou l'un des membres de son « clan ». Dépasse-t-il les bornes et est-il mis sur la touche quelques mois, voire des années ? Qu'importe, il briguera un autre mandat un jour ou l'autre. Ainsi, à une époque où l'on accroît la pression sur le « créateur scientifique » pour que l'institution prouve dans des classements d'établissements ou par sa présence dans les index de citation que la recherche et la publication sont actives, le pouvoir est offert à ceux — chercheurs ou administratifs — qui ont opté pour une posture d'acteur politique. Le créateur scientifique sera toléré, s'il se consacre à ses productions et ne se mêle pas de trop dénoncer les failles du système.

5. Le vecteur de propagation des manquements à l'intégrité

C'est en accumulant des preuves de bonne volonté de dirigeants d'institutions qui s'avouaient démunis pour intervenir ou contrer certaines situations de manquement à l'intégrité que nous avons découvert le rôle fondamental et central des vecteurs de propagation. Nous avons compris le désarroi des dirigeants d'établissements recteurs ou présidents d'universités, doyens ou directeurs - qui ne savaient sincèrement pas comment remettre de l'ordre éthique au cœur de leurs établissements. Nous parlons, bien sûr, de ces dirigeants qui sont sincères ; ils se reconnaîtront¹⁷. Ceux-là ont vu leur élection applaudie et, *de facto*, générer de grands espoirs de changement organisationnel. Qui ne souhaite pas que l'éthique et la démocratie soient replacées au cœur du système ? Mais c'est utopique. Un nouveau recteur, président d'université ou directeur d'établissement prend en main une institution qui a déjà des responsabilités attribuées et des rouages de fonctionnement huilés. Il/elle n'est pas un/e magicien/ne.

Ce dirigeant doit travailler avec une organisation dont les postes de pouvoir sont pourvus. Au plan démocratique, il n'y a aucune raison pour qu'il y ait statistiquement plus de gens honnêtes à ces postes de pouvoir que dans la population qui les a élus. Par contre, au plan statistique, il y a bien évidemment de bien plus grandes probabilités que ces postes soient occupés par des collègues ayant une posture d'« acteur politique » que de « créateur scientifique ». Nous avons donc analysé les discours de personnes qui nous avaient été indiquées comme des « vecteurs de propagation » dans leurs institutions. Une simple analyse sémiotique (ou par carré sémiotique) révèle des positions fondamentales dont les votants ne prennent pas toujours conscience. Car les vecteurs de propagation s'organisent dans un espace

¹⁶ Tocqueville (de) A. (1992), *De la démocratie en Amérique* (1835 et 1840), Œuvres II, Paris, Gallimard, La Pléiade.

¹⁷ Nous ne considérons pas ici ceux qui n'ont d'autre ambition que de voir leur nom gravé dans le marbre d'un hall d'entrée de l'université pour les siècles à venir ou celle d'avoir « réussi » une réforme quelconque.

où le *leitmotiv* est le pouvoir et non pas la visée de la science. Leur logique est entièrement au service du prochain vote et non au service de la connaissance. Ainsi, des expressions telles que « service public », « progrès de la science », « service aux étudiants », etc., sont des mots qui ne sont pour eux, au plan sémantique, reliés à aucun signifié. S'il leur arrive de les utiliser, c'est en vue de gagner une élection ; donc le signifié lié à cette consécration est : l'exercice du pouvoir institutionnel.

Prenons en exemple le cas que nous avons traité dans « Enquête à la Columbo »¹⁸, nous avons vérifié qui faisait partie du « clan » qui défendait farouchement au CNU la personne en cause. Nous avons été stupéfaits de constater la faible légitimité scientifique des personnes qui siégeaient dans ce conseil et qui, pourtant, exerçaient un grand pouvoir sur l'avenir de leur discipline¹⁹. Ainsi, il nous est apparu clairement qu'un « vecteur de propagation pathogène » avait réussi à faire élire avec lui un certain nombre de personnes qui n'avaient pas de légitimité scientifique. Quelle chance avait un jeune créateur scientifique d'obtenir son poste s'il osait, par ailleurs, dénoncer les failles du système ? Aucune, bien sûr, et la lutte est parfaitement inutile. À cette époque, nous avons clairement refusé de nous acharner contre le plagieur pointé par tous, car nous considérons cette chasse aux sorcières comme improductive : c'était le vecteur pathogène de propagation qu'il fallait rechercher, et non pas le plagieur, prisonnier des rets de son système d'allégeance²⁰ !

Mais qui sont donc ces vecteurs de propagation par lesquels le mal arrive ? Sont-ils impliqués dans des cas de plagiat ? Non, mais ils laissent faire puisqu'ils n'ont rien à gagner à les révéler. Dirigent-ils des thèses de complaisance ? Généralement non plus, mais ils en président souvent les jurys dont ils choisissent les membres. Donnent-ils des sanctions de renvoi de fraudeurs ? Non, mais ils les dénoncent une fois que l'affaire risque de paraître dans la presse. Sont-ils fatalement fraudeurs ? Non, bien sûr. Certains éminents « mandarins », anciens créateurs scientifiques, ont peu à peu opté pour une posture d'acteur politique à l'apogée de leur carrière. Voici un exemple caractéristique de courriel reçu d'un collègue que nous tutoyons de longue date et à qui nous avons fait remarquer que les plagiat répétitifs d'un de ses protégés devenaient agaçants : *« Je n'ai jamais encouragé qui que ce soit dans ma vie académique à une conduite déviante et encore moins la personne incriminée dans les faits que vous citez. C'est de la diffamation que de l'affirmer. Pour quelqu'un qui se pique de déontologie, c'est une faute grave que de rendre public un dossier à charge véhément et sans nuances. »*. Bien entendu, « rendre public » signifiait que nous avons envoyé au comité de lecture de la revue concernée les preuves de plagiat que nous détenions, et nous interrogeons sur le laisser-faire de quelques éminents collègues. Car le maître mot est bien le « laisser-faire ». Ces collègues respectables, ayant opté pour une posture d'« acteur politique » sont incapables d'appréhender le fait qu'ils soient devenus des vecteurs de transmission malgré eux. De « leur temps », tout se réglait dans ce monde informel qui leur seyait si bien. Au XXI^e siècle, il sera un peu plus difficile de régler les problèmes à l'amiable et en secret.

Ils sont donc très mal à l'aise face au plagiat. Il est vrai que d'autres vecteurs de transmission sont, eux, bel et bien de surcroît « infectés ». Ceux-là deviennent de plus en plus actifs au fur

¹⁸ Enquête à la Columbo : <http://responsable.unige.ch/index.php?main=b-23-4>

¹⁹ Ces comités décident des nominations à des postes importants, de maître de conférences, par exemple.

²⁰ Et nous avons été, à notre tour, la cible d'attaques d'une incroyable violence de la part de « créateurs scientifiques » qui ne comprenaient simplement pas qu'il était absurde de faire pression sur nous pour que nous prononcions une sentence de mort académique d'une personne.

et à mesure que leur pouvoir s'étend. Le monde universitaire, en général, n'est pas riche. A partir du moment où un vecteur de transmission a les moyens d'attribuer des fonds de recherche, des rémunérations de collaborateurs ou des locaux, il est assuré de trouver de nombreuses personnes qui accepteront de lui rendre service sur un dossier ou un autre. Cherchons les flux d'argent, nous trouverons ces vecteurs de transmission « infectés ». De nombreux collègues de différents pays nous racontent ainsi les pratiques mafieuses - ou achats d'influences - que peut développer un agent politique qui a un peu d'ancienneté. Le principe est simple : lorsque des pairs sont devenus des hôtes plagieurs ou fraudeurs, ils sont *de facto* fragilisés. S'ils veulent que leur réputation ne soit pas trop entachée ou rendue publique, il ne leur reste qu'à prêter serment d'allégeance au vecteur de transmission pathogène. Un correspondant écrit : *« Comme le président de la commission de recrutement était le directeur, il a poussé à engager un collègue contre les membres. Moi, je savais qu'il était un fraudeur renvoyé de son établissement précédent, mais que dire ? Depuis, il vit dans la peur que le directeur raconte partout qu'il a été reconnu coupable, et il n'ose pas broncher »*. Personne ne peut heurter de front un vecteur politique infecté. D'une part, il a le pouvoir et, d'autre part, il a des alliés. Ceux qui voudraient tenter de s'opposer le feraient au détriment de leur carrière, voire de leur santé comme l'indique cette collègue : *« J'ai gagné le procès, mais à quel prix ! Beaucoup de pression dans l'établissement pour me faire arrêter. Au final, quelques félicitations pour ma détermination, mais est-ce une réparation ? »* Dès lors, il n'est pas très difficile de comprendre pourquoi les processus démocratiques qui ont été mis en place pour tous les postes électifs de nos institutions n'ont plus aucune chance de se passer de manière « démocratique » lorsqu'un vecteur politique infecté prend le pouvoir.

Il arrive, parfois, dans l'histoire des institutions, que le vecteur infecté dépasse les bornes. La patience ayant des limites, des personnes de bonne volonté, créatifs scientifiques et acteurs politiques non infectés, décident alors de stopper ensemble l'épidémie. Mais c'est long, usant pour tous ceux qui tentent de faire prévaloir équité²¹, éthique et démocratie, et terriblement coûteux *in fine* pour le contribuable lorsque les institutions infectées résistent à prendre le taureau par les cornes.

6. Conclusion

En matière d'épidémiologie, on dit que la transmission de la maladie peut être directe. Nous avons noté que les doctorants formés dans un labo ou dans un environnement laxiste en matière d'éthique scientifique avaient de fortes chances d'être contaminés. C'est ainsi que, lorsqu'un scientifique réputé a été licencié pour fraude²², une enquête de son université a montré que tous ses collaborateurs avaient également tendance à falsifier les résultats pour les rendre plus publiables, même quand ils ne travaillaient plus pour ce professeur. Mais la transmission peut aussi être indirecte : si des chercheurs sont exposés aux mêmes conduites délictueuses répétées, ils ont des chances de développer la maladie. Ainsi, il fut observé dans une université du Canada qu'un

²¹ Rappelons qu'en France l'université doit une protection juridique aux fonctionnaires. : *« La collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté. »* Protection fonctionnelle des agents de l'Etat. BO N° 2158 du 5 mai 2008. Dans les autres pays, nous conseillons à chacun de cotiser à une assurance de protection juridique familiale ou individuelle.

²² L'enquête étant encore en cours, nous sommes tenus au devoir de réserve et ne pouvons fournir plus d'indications à ce stade.

certain nombre de thèses de doctorat présentaient une grande part de la bibliographie plagiée. Interrogés, les doctorants ont simplement indiqué que tout le monde rédigeait des bibliographies ainsi : « *Pour montrer tous les auteurs qui avaient travaillé dans le champ.* » (sic). Aucun, bien entendu, n'avait lu tous les articles cités en référence.

Si nous attendions que l'épidémie soit stoppée par la volonté de dirigeants de nos établissements, nous serions utopiques. Les présidents d'université en France, tout comme les recteurs en Suisse, au Canada ou en Belgique, ne sont plus (ou pas) des scientifiques. Ce sont des personnes dont la posture est celle d'acteurs politiques. Quelle que soit leur conviction profonde, tant qu'ils ne verront pas une indication démocratique de la volonté de changement, ils ne broncheront pas.

Certains systèmes semblent plus épargnés que d'autres à l'heure actuelle. Ainsi, les Grandes Écoles françaises ont réussi à mieux endiguer le phénomène de plagiat et de fraude, nous semble-t-il. Mais ce système est sous la haute surveillance des médias, qui ne sont pas tendres. Il leur serait très difficile d'entretenir des organisations mafieuses ! Mais lorsque le système se referme sur lui-même, la parole se verrouille peu à peu et, s'il devient autocratique, suit la résignation, voire la peur. Il manque en fait, dans tous nos systèmes « fermés », une instance neutre auprès de laquelle tout manquement à l'intégrité pourrait être dénoncé. Rappelons que la dénonciation d'un manquement à l'intégrité scientifique est un devoir pour chacun de nous qui nous déclarons au service de la science. Bien entendu, il serait angélique de croire que l'on peut exiger ce courage sans aucune garantie de confidentialité puisque les postes électifs étant appelés à changer régulièrement, ce type de dénonciation peut devenir suicidaire. Comme le note justement un doyen d'une grande institution internationale : « *La nomination d'un ombudsperson externe à l'Université est très fortement recommandée, si ce n'est plus. Dans la pratique actuelle, je ne vois pas quelqu'un, ayant un problème grave avec sa hiérarchie à xxxxxx, être capable de dénoncer quoi que ce soit.* »

C'est donc par l'aération de nos systèmes, par une porosité volontairement entretenue que nous pourrions stopper l'épidémie. Il ne s'agit pas de s'attaquer à l'agent pathogène (une vie de réformes réglementaires n'y suffirait pas). Nous devons d'abord exfiltrer les cas de manquement à l'intégrité survenant dans nos établissements, afin d'éviter toute intervention, directe ou indirecte, des vecteurs infectés. Nous devons aussi introduire dans l'environnement organisationnel des commissions d'expertises externes qui peuvent tout à la fois appréhender la réalité factuelle des hôtes et des vecteurs. A chaque enquête ou audit, les irrégularités de procédures comme les écorchures à la démocratie devraient émerger. Pour avoir participé à plusieurs audits de ce type, nous pouvons dire que l'effet direct de ces commissions est d'aider les dirigeants des établissements à prendre leur décision. Mais surtout : l'effet indirect est d'insuffler du courage à des jeunes professeurs.

Car à trop rester dans un environnement soumis à un pouvoir autocratique, à une démocratie biaisée, nos jeunes collègues risqueraient de perdre leurs repères et leur confiance dans le système. Dès lors, comment seraient-ils en mesure de se fier à leur morale lorsqu'ils seront directement confrontés à des situations de manquement à l'intégrité scientifique ? Cette morale, même, dont Kant nous dit qu'elle ne découle pas d'une loi externe qui serait imposée à l'individu libre. Pour s'accomplir, il leur faut des signaux forts ; procurons-leur.

Genève, 31 janvier 2013